

PERSONNEL OCASC

1. Introduction

Le département des RESSOURCES HUMAIN (RH) est responsable de l'attraction durable, de l'affectation, de la motivation, de la rémunération et du développement des membres du personnel afin de remplir efficacement et effectivement les tâches de l'OCASC dans son ensemble et des différents départements séparément, dans le cadre des ressources disponibles.

En outre, les RH soutiennent, encouragent et conseillent les différents départements, la direction et les membres du personnel en matière de RH, conformément à la politique stratégique de l'OCASC et en tenant compte de la réglementation en constante évolution.

Le point de départ du département RH est une politique efficace, efficiente, orientée vers le client et transparente pour déployer, motiver, développer et retenir les personnes ayant les bonnes compétences au bon endroit. Nous voulons garantir un traitement correct des dossiers et des salaires.

Au 1er janvier 2020, le département comptait donc 9 employés (8,3 ETP) : 1 gestionnaire A3, un adjoint A1, 4 employés de niveau B et 3 employés de niveau C.

Pour l'avenir, le département souhaite, tout comme l'OCASC en général, continuer à optimiser ses processus (simplification administrative, numérisation, etc.) et à développer un NWoW (travail sans papier, travail flexible, télétravail, travailler différemment, travail axé sur les résultats, etc.) La crise du COVID-19 a déjà été un catalyseur important à cet égard.

2.Suivi plan de personnel (en équivalent temps plein ETP)

OPVOLGING PERSONEELSPLAN 2020 VTE - SUIVI PLAN DE PERSONNEL 2020 ETP

CATEGORIEN - CATEGORIES		NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	PP2020 TO BE 31.12.202	
A. STATUTAIREN - STATUTAIREN	MAND		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
	A5		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A4		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
	A3		6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
	A2&1		18,80	18,80	18,80	18,80	18,80	17,80	15,80	15,80	16,80	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
	TOT A		25,80	25,80	25,80	25,80	25,80	24,80	22,80	22,80	23,80	23,00	23,00	24,00	24,00	24,00	26,80
	B		44,22	44,12	44,62	43,90	44,30	45,30	44,60	43,50	43,60	43,80	43,20	43,00	43,00	42,70	50,42
	C		33,44	33,44	33,44	32,92	31,44	29,34	28,84	30,44	32,24	34,44	34,44	34,04	34,04	34,04	35,78
D		7,80	7,80	7,80	6,80	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	5,30	5,30	5,30	5,30	5,30	
TOTAAL - TOTAL STAT		TOT	111,26	111,16	111,66	109,42	107,84	105,74	102,54	103,04	105,94	107,54	105,94	106,34	106,04	118,30	
B. CONTRACTUELEN - CONTRACTUELS	B1-1 Schoonmaakpersoneel - Personnel de nettoyage (incl. crèches)	D	15,35	15,35	15,35	15,35	15,35	15,35	16,10	15,10	15,35	15,60	15,65	14,85	16,65	19,00	
		TOT	15,35	15,35	15,35	15,35	15,35	15,35	16,10	15,10	15,35	15,60	15,65	14,85	16,65	19,00	
	B1-2 Seizoenpersoneel - Saisonniers (1)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		C	3,00	3,80	4,46	4,46	4,46	4,46	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96	3,46	3,00	4,58	
		D	4,00	9,00	10,00	9,00	9,00	8,00	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	8,50	5,00	11,37	
	TOT	7,00	12,80	14,46	13,46	13,46	12,46	15,46	15,46	15,46	15,46	15,46	11,96	8,00	15,95		
	B1-4 Crèches Verantwoordelijken - Responsables Kindervzorgsters - Puéricultrices	B	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,50	3,50	4,50	4,50	4,50	4,30	4,30	7,45	
		C	64,69	64,59	63,99	60,09	60,29	61,69	62,29	59,89	62,45	63,35	63,35	63,35	63,35	63,85	70,00
		TOT	68,99	68,89	68,29	64,39	64,59	65,99	66,79	63,39	66,95	67,85	67,85	67,65	68,15	77,45	
	B1-5 Vervanging van afwezige personeelsleden - Remplacement des agents absents	A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
		B	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,00	
		C	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	5,50	
D		3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	5,00		
TOT	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	13,50			
B1-6 Maatschappelijke werkers BurgSocDnst - Travailleurs sociaux ServSocCiv	B	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,00	1,00	1,00	1,00	0,80		
	TOT	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,00	1,00	1,00	1,00	0,80		
TOTAAL - TOTAL CONT		TOT	106,14	111,84	112,90	108,00	108,20	108,60	113,15	108,75	112,56	113,91	113,96	109,46	107,80	126,70	
TOTA(A)L PP 2020		TOT	217,40	223,00	224,56	217,42	216,04	214,34	215,69	211,79	218,50	221,45	219,90	215,80	213,84	245,00	

(1) to be PP2020: moyenne sur l'année

C. VTE BUITEN PP2020-ETP HORS PP2020		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
C1 Ter beschikking - Mis à disposition (budget DEF)	Militairen - Militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Burgers - Civils	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
C2 Ten laste van de CDSCA - A charge de l'OCASC	Gerants - Beheerders LOG (2)	5,16	5,53	5,34	5,15	5,00	5,15	5,24	5,12	5,24	5,30	5,32	5,35	4,96
	Concièrges - Concierges	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,34	0,34	0,34	0,34
	Militairen - Militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etudiants - Studenten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTA(A)L BUITEN/HORS PP 2020		6,64	7,01	6,82	6,63	6,48	6,63	8,72	8,60	6,72	6,44	6,46	6,49	6,10
TOTAL GENERAL - ALGEMEEN TOTAAL		224,04	230,01	231,38	224,05	222,52	220,97	224,41	220,39	225,22	227,89	226,36	222,29	219,94

(2) exprimé en équivalent temps plein - ((m-1) x 12 / 41.000 €)

3.SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service interne pour la prévention et la protection au travail (ISPPW) est un service légalement obligatoire au sein d'une entreprise belge. Ce service veille à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des salariés dans l'exercice de leur travail. Le service interne est dirigé par un conseiller en prévention.

Le terme "bien-être" est utilisé pour remplacer l'ancien terme "santé et sécurité".

Le bien-être est beaucoup plus large et couvre les domaines suivants:

- la sécurité du travail
- la protection de la santé des travailleurs au travail
- le stress psychosocial causé par le travail
- ergonomie
- hygiène du travail
- L'embellissement des lieux de travail
- Mesures environnementales

Le service interne a un certain nombre de tâches légalement définies, qui peuvent être trouvées dans le CODEX. Si le service ne peut pas assurer toutes ses missions, il doit faire appel à un Service externe pour la prévention et la protection au travail.

Le service interne a des tâches dans les domaines suivants :

Analyse des risques: détection des dangers, évaluation des analyses de risques, enquête sur les accidents du travail, recherche des causes des maladies professionnelles et des tensions psychosociales.

Conseil: en rapport avec l'organisation du lieu de travail, le poste de travail, les facteurs environnementaux, l'utilisation d'agents, les équipements de travail, l'hygiène, la formation et l'accueil des salariés.

Administration: établissement des rapports mensuels, des rapports annuels, du plan global de prévention, des rapports de commissionnement,

Tâches spécifiques: élaboration de procédures d'urgence internes, organisation des premiers secours, coordination des travaux pour les tiers.

Outre les tâches et fonctions statutaires, chaque conseiller en prévention peut également accomplir des tâches et fonctions déléguées. La formation des services d'intervention internes en est un exemple.

L'OCASC SIPPT fait partie du Service interne commun pour la prévention et la protection au travail EMPREVA.

Pour l'IDPBW, 2020 était bien sûr aussi principalement l'année du COVID. De nombreuses actions, des analyses de risques et la diffusion d'informations ont été dominées par Corona. Cela signifie également que d'autres projets ont dû céder la place à ce nouveau défi inattendu.

Malgré cela, l'IDPBW, en collaboration avec EMPREVA, a fait tout son possible pour permettre aux opérations "normales" de se dérouler autant que possible.

Ainsi, il y avait :

- 138 consultations médicales ont été effectuées auprès du personnel de la CDSCA.
- 5 projets de réintégration ont fait l'objet d'une collaboration
- 33 interventions de nature psychosociale ont été réalisées
- 21 examens statutaires ont été réalisés
- 41 actions de prévention collective ont été entreprises (visites de sites, réunions, analyses de risques, etc.)

PROJETS 2021 :

- Assurer le suivi des mesures Covid et ajuster les procédures. Soutien des services en cas de questions et/ou de problèmes
- Action sur l'ergonomie en relation avec le télétravail
- Action pour/soutien des membres du personnel concernant les problèmes psychosociaux suite à la crise de Corona
- Suivi du projet de déménagement à Evere
- Élaboration d'une politique d'accueil